La Zone bleue en PRATIQUE

• Qu'est-ce-que la zone bleue ?

C'est une zone de stationnement gratuite où l'on se gare pour un temps limité. A Castelsarrasin, la durée est de 1h30, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf les jours fériés).

• A quoi ça sert ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules, pour faciliter l'accès au coeur de ville, aux commerces et aux services de proximité.

• Comment reconnaître que vous êtes en zone bleue ?

Des panneaux signalisent l'entrée et la sortie de la zone et la nécessité d'employer un disque bleu pour stationner. Avec ce disque, il n'y a qu'à se garer et afficher son heure d'arrivée. Pas de ticket à aller chercher. Les emplacements sont repérés par un marquage au sol en bleu.

• Que se passe-t-il en cas de dépassement de la durée autorisée ?

La zone bleue est règlementée. Pour garantir la réussite du système, les agents de surveillance de la voie publique contrôlent régulièrement la durée de stationnement.

En cas d'infraction (défaut de disque, disque non règlementaire, dépassement de la durée autorisée,...) l'amende est de 35 €.

Mode d'emploi

Lorsque vous stationnez sur une place en zone bleue, indiquez votre heure d'arrivée sur le disque règlementaire européen et positionnez celui-ci visiblement derrière votre pare-brise, facilement lisible, côté trottoir.

En cas de besoin de stationnement dépassant la durée autorisée, ayez le réflexe de vous garer sur les parkings et stationnements libres de proximité hors zone bleue.

Où se procurer le disque ?

Des disques bleus règlementaires sont distribués gratuitement dans les commerces du centre-ville et dans les points d'accueil Mairie, dans la limite des stocks disponibles.

Il est également possible d'en acheter (prix généralement constatés entre 3 € et 5 €) dans les magasins d'accessoires automobiles, les stations-service, les grandes surfaces, etc.

Agents de Surveillance de la Voie Publique
6, rue Paul Descazeaux - Tél : 05 63 32 78 15
asvp@ville-castelsarrasin.fr

Création Service communication - Crédits photos : 123rf / O. Lemesle - Ne pas jeter sur la voie publique

CASTELSARRASIN

Renseignements en Mairie et chez vos commerçants

DISQUE BLEU obligatoire à partir du 1er janvier 2018

DE LA PLACE POUR TOUS

CASTELSARRASIN adopte le disque bleu !

EN ZONE BLEUE je me gare GRATUITEMENT pendant 1H30
pour accéder aux commerces et services en toute sérénité !

Quand s'applique la zone bleue ?

De 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi (sauf les jours fériés).
Pour une durée limitée maximum de 1h30.

Zone Bleue

au 1er janvier 2018 - (215 places)

Sur 145 places du périmètre de l'ancien stationnement payant :

- Rue Paul Descazeaux (en partie)
- Place de la Liberté
- Rue de la Révolution (en partie)
- Rue de l'Egalité (en partie)
- Rue de la Fraternité (en partie)
- Place des Belges et derrière la Poste
- Avenue Léon Brun (en partie)

Sur 15 emplacements de la rue de la République (en partie)

Sur 55 places de la Promenade du Château (en partie)

Zone illimitée

1050 places libres, à moins de 3 minutes du centre-ville commercial

Pensez aux rues adjacentes, aux boulevards et grands parkings proches, comme :

- Boulevard du 22 septembre (50 places)
- Boulevard Marceau Faure et Place Omer Sarraut (130 places)
- Boulevard de la République et Boulevard du 4 septembre (50 places)
- Boulevard Louis Sicre (96 places)
- Secteur Promenade du Château (102 places)
- Boulevard Flamens (178 places)
- Halle occitane et cimetière (150 places)
- Port (62 places)

CASTELSARRASIN

Plan du Stationnement du centre ville de Castelsarrasin